

# Une préférence européenne pour l'éolien

Le ministre de l'Industrie et de l'Énergie a confirmé lundi un nouveau critère pour les appels d'offres des futurs parcs en mer.

En visite au Havre (Seine-Maritime), lundi, le ministre de l'Industrie et de l'Énergie, Marc Ferracci, a annoncé officiellement l'introduction de « **critères de résilience dans les prochains appels d'offres** » de parcs offshore, comme le prévoit le règlement européen pour une industrie « net zéro » (NZIA). Objectif : favoriser « **le contenu industriel local et l'achat de turbines fabriquées en Europe et en France** ».

Ces nouveaux critères « **d'éligibilité et de sélection** » se concrétiseront « **dès cette année, avec l'appel d'offres numéro 9, qui portera sur quatre projets totalisant 2,5 gigawatts** ». Cela concerne des parcs en Bretagne sud, au large de l'île d'Oléron et deux en Méditerranée. Cette « **préférence européenne dans la commande publique** » doit aider l'industrie française et européenne à faire front devant « **une concurrence internationale de plus en plus féroce, parfois déloyale** », notamment face à la Chine.

« **Face à cette réalité, il est temps de sortir d'une certaine naïveté** », a appuyé Marc Ferracci, qui souhaite atteindre « **les 18 gigawatts d'éolien en mer d'ici à 2035, et 45 gigawatts d'ici à 2050** ».

Cette promesse d'éoliennes *made*



*Pour les appels d'offres à venir concernant les parcs éoliens offshore, un critère de « résilience » sera appliqué.* | PHOTO : O.F.

in France sera, en outre, concrétisée au Havre.

En parallèle de cette annonce, Marc Ferracci a posé la première pierre d'un chantier d'envergure : celui de l'extension de l'usine Siemens Gamesa, qui fabrique des pales d'éoliennes en mer. Ces 200 millions d'euros d'investissement (plus 170 millions d'aides publiques) serviront à fabriquer des pales plus grandes (passant de 75 et 81 m à 115 m de longueur, d'une puissance de 14 MW) sur le site havrais, d'ici à 2026.

**Clémentine LE RIDÉE.**